

# FÊTE DE LA VILLE 2025

## Règlement Concours du gâteau de cinéma le plus original

A l'occasion de la Fête de la ville, le samedi 17 mai 2025,  
la municipalité du Plessis-Pâté organise un concours culinaire local du  
« gâteau de cinéma le plus original ».

### Article 1 : Participants

Le concours est ouvert à toutes personnes domiciliées au Plessis-Pâté, à l'exclusion des professionnels.

Deux catégories seront reconnues :

- Enfants de 8 à 16 ans (15 places disponibles, premier arrivé = premier inscrit)
- Adultes (15 places disponibles, premier arrivé = premier inscrit)

### Article 2 : Objet du concours

Il est demandé aux participants de confectionner, à domicile, un gâteau sur le thème du cinéma. Le non-respect par l'un des candidats de cette consigne vaudra annulation de sa candidature.

### Article 3 : Modalités de participation

La participation est gratuite et chaque candidat s'engage sur l'honneur à ne proposer qu'un seul gâteau et à ce qu'il soit de sa propre confection.

L'inscription doit être faite de manière individuelle et complétée lisiblement.

Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

### Article 4 : Délai de participation

Les participants doivent faire acte de candidature avant vendredi 9 mai 2025, en déposant leur bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie.

### Article 5 : Principe du concours

Chaque participant doit remettre son gâteau réalisé par ses soins samedi 17 mai 2025 entre 14h et 15h à l'Espace Michel Berger du Plessis-Pâté.

Le gâteau doit être présenté dans un plat sans signe distinctif ou indication pouvant permettre une quelconque identification par le jury.

Un seul gâteau est accepté par candidat et par foyer.

Chaque gâteau se voit attribuer un numéro pour le tirage au sort de passage devant le jury.

Les parts de gâteaux restantes seront restituées aux participants à l'issue de la dégustation par le jury.

## **Article 6 : Spécificités de la réalisation**

La réalisation consiste uniquement en un gâteau « fait maison » pour 6 à 8 personnes à partager et respectant le thème du cinéma. Faute de quoi il sera considéré hors sujet. Les ingrédients entrant dans la composition de la recette sont à la charge du candidat. Lors de la remise de son gâteau, le candidat fournit à l'organisateur la référence cinématographique lui ayant inspiré sa composition.

## **Article 7 : Evaluations**

Les réalisations sont évaluées par les membres du jury constitué de référents sur la commune.

Un classement est effectué après que le jury ait goûté tous les gâteaux entre 15h et 16h.

Pour chaque catégorie du concours (enfants, adultes), la note du jury tiendra compte des critères suivants, établissant une note globale sur 100 :

- Cuisson : 20 points
- Harmonie gustative : 20 points
- Présentation : 20 points
- Aspect à la coupe : 20 points
- Créativité et respect du thème : 20 points

La note finale résulte de la moyenne des notes attribuées par les membres du jury. Les décisions du jury sont sans appel.

## **Article 8 : Publication des résultats**

Le nom des gagnants est annoncé à 16h30 sur le plateau « La Boum » (parking de l'Espace Michel Berger), le jour de la manifestation.

Des lots « surprises » sont remis aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, et 3<sup>ème</sup> gagnants dans chaque catégorie : enfants et adultes.

## **Article 9 : Réserve et Clause de protection**

L'organisateur peut à tout moment décider de l'annulation du concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, en raison d'un événement quelconque, les engagements résultants du présent règlement ne pouvaient pas être en tout ou partie tenus.

## **Article 10 : Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.